



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du quatorze mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Hélène SAISON, Jennifer DELTOMBE, Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjointes au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME, conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Willy SCHRAEN donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

M. Alain ZEGRE donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE

Mme Stéphanie DORLENCOURT, absente

Mme Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du six décembre deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du six décembre deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-sept minutes.

=====

Délibération 23 03 109

RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE SOUS CONTRAT DIT AIDE

Monsieur le Maire expose,

La commune reçoit beaucoup de demandes d'emploi. Monsieur le Maire propose le recrutement d'une personne pour la restauration scolaire, confection, service et nettoyage ou bien ATSEM.

Le conseil municipal oui l'exposé, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat dans le cadre des contrats dit « aidés »

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter une personne à ce titre

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-et-un mars deux mille vingt trois

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-et-un mars deux mille vingt trois

Pour extrait certifié conforme le Maire,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 AVR. 2023

Jean-Michel BOUHIN

